

Thématique : Règlements « Temps de conduite » et « Tachygraphe »

Brève description et principaux objectifs :

En mai 2017, dans le cadre du 1^{er} paquet mobilité, la Commission européenne a proposé une révision des règles sur certains aspects sociaux du transport routier (c.-à-. Les temps de conduite et de repos), liées à l'utilisation de tachygraphes (numériques) à bord.

En principe, ces règles fastidieuses et coûteuses ne s'appliquent pas aux chauffeurs d'entreprises de construction et aux camions légers.

Cependant, dans certains pays, la législation s'applique de manière plus extensive et inclut les « chauffeurs de la construction », comme s'ils faisaient partie du secteur de la construction.

Pourquoi la FIEC s'occupe-t-elle de cette thématique :

La FIEC, en coopération avec l'EBC (European Builders Confederation) a prôné l'extension des exemptions existantes, étant donné que les entreprises de construction sont de petites usines mobiles couvrant un périmètre limité plutôt que des entreprises de transport routier. Dans des cas spécifiques, elles transportent également des biens périssables (comme du béton prêt à l'emploi) qui ne doivent bien évidemment pas être considérés comme des marchandises « normales ».

Le Conseil a inclus une dérogation pour les véhicules transportant du béton prêt à l'emploi dans sa position. Par ailleurs, le Parlement européen a élargi l'exemption existante et a également inclus une nouvelle dérogation possible pour les véhicules de construction plus lourds.

Actions et dates clés :

Mai 2017 – Proposition de la Commission européenne

Automne 2017 à printemps 2019 – Différentes actions de lobbying de la FIEC à l'adresse du Parlement européen (réunions, prises de position, recommandations de vote, communiqués de presse), en coopération avec l'EBC (European Builders Confederation)

03/12/2018 – Approche générale du Conseil

04/04/2019 – Résolution du Parlement européen (Séance plénière)



For immediate release

Press release

30 May 2018

Revision of the “driving times” and “tachograph” regulations: EBC and FIEC worried about widening of legislative scope

Brussels, 30 May 2018 – On 4 June, the Transport Committee (TRAN) of the European Parliament will vote on the Proposal amending Regulation (EC) No 561/2006 on minimum requirements on maximum daily and weekly driving times, minimum breaks and daily and weekly rest periods, and Regulation (EU) 165/2014 on positioning by means of tachographs. **The construction industry, represented by EBC and FIEC, welcomes the compromise proposal allowing national exemptions for the construction industry, but is very concerned about the proposed widening of the legislative scope to include light commercial vehicles (LCVs) engaging in cross-border trade.**